



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin

## EMISSION DE BONS DU TRESOR

TIT 611-IBC

### ADJUDICATION N° 02/2014 DU 27 FEVRIER 2014

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC, QU'ELLE ORGANISE POUR LE COMPTE DU TRESOR, A L'ATTENTION DES INTERVENANTS AUTORISES (1), AGISSANT POUR LEUR PROPRE COMPTE OU POUR CELUI DE LEUR CLIENTELE, UN APPEL D'OFFRES POUR DES CESSIIONS DE BONS DU TRESOR AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES :

- Etat émetteur : REPUBLIQUE DU BENIN
- Montant maximum global : 25.000 millions de FCFA
- Valeur nominale unitaire : 1 million de FCFA
- Date de valeur : 28 Février 2014
- **Date et heure limites de dépôt des soumissions** : **jeudi 27 février 2014 à 10 h 30 mn TU**

Cette opération est constituée d'une tranche décomposée comme suit :

- Montant maximum : 25.000 millions de FCFA
- Durée : (364 jours) soit un an
- Echéance : 26 février 2015
- Taux d'intérêt : multiple

LES TITRES EMIS SONT REMBOURSABLES, LE PREMIER JOUR OUVRE SUIVANT LA DATE D'ECHEANCE. LES INTERETS SONT PAYABLES D'AVANCE.

Cotonou, le 17 février 2014

Le Directeur National

  
Evariste S. BONOU

**Personnes à contacter :**

- M. Sylla C. OURA : [coura@bceao.int](mailto:coura@bceao.int)
- M. Franck W. BRATHIER : [fbrathier@bceao.int](mailto:fbrathier@bceao.int)
- M. Fructueux A. DEGUENONVO : [fdeguenonvo@bceao.int](mailto:fdeguenonvo@bceao.int)

1 Sont autorisés à soumissionner directement sur le marché primaire des bons et obligations du Trésor, les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la BCEAO.  
Les autres investisseurs (personnes physiques ou morales) sont autorisés à soumissionner sur le marché primaire par l'intermédiaire des établissements de crédits et des SGI implantés sur le territoire de l'UEMOA.